

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité e	nvironnementale
Date de réception : 27/02/2019	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-1847
Market State Control of the Control	1. Intitulé du p	rojet
Construction d'ombrières photovoltaïques salariés du Centre Commercial CARREFOUF	d'une superficie de 2670 m	² sur un parking VL existant destiné aux clients et aux
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénon	1
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	URBASOLAR	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Arnaud Mine, Président	
RCS / SIRET 4 9 2 3 8 1 1	5 7 0 0 1 1 3	Forme juridique SAS
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec		exé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du p	rojet au regard des seuils et critères de la catégorie obriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Energie Rubrique 30 Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur serres et or	nbrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.
	4. Caractéristiques géné	ales du projet
Centre Commercial CARREFOUR Salaise su	tuels travaux de démolition es avec couverture photovo r Sanne. e protection contre les intem	oltaïque sur un parking d'un centre commercial existant: spéries, ainsi qu'un confort thermique lors des fortes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à plusieurs objectifs dont les principales composantes sont les suivantes :

- Amélioration du confort des clients et des salariés
- Promotion des Énergies Renouvelables

Cette opération permettra à Carrefour de poursuivre son engagement dans sa politique de Développement Durable et de développement des énergies renouvelables et participe à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique. L'énergie électrique produite sera intégralement autoconsommée sur site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne l'équipement du parking existant adossé au Centre Commercial CARREFOUR Salaise sur Sanne.

La construction de l'installation prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet.

La construction de l'installation, dès lors que toutes les approbations auront été obtenues se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation du site
- Construction des ombrières
- Pose des modules solaires
- Installation des composants électriques
- Gestion des déchets de chantier

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement :

- limiter les risques et nuisances causées aux riverains du chantier
- limiter les pollutions provoquées
- limiter la quantité de déchets,....

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le service de l'Exploitation prendra en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service et procédera à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Sécurité des biens et des personnes :

Des contrôles systématiques seront réalisés sur les moyens d'accès, les équipements de sécurité et les matériels incendie présents sur l'ouvrage. Ces examens seront couplés aux contrôles réglementaires imposés par la réglementation française. Ces contrôles seront effectués par des organismes agréés.

Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques¹ Long Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long	Valeur(s) environ 2 670 m² 3.5 m j. 45°20'31"36N Lat. 4_°48'23"74E
d'implantation Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long Point d'arrivée : Long	 .45°20'31"36N Lat .4_°48'23"74E
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Long	
	J ° ' " Lat ° ' " _ J ° ' " Lat ° ' " _
Joignez à votre demande les annexes	n° 2 à 6

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le magasin et son parking n'intercepte aucune ZNIEFF. De plus, il n'y a pas d'enjeu particulier car le site sera anthropisé, le parking est d'ores et déjà bitumé.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	A CONTROL OF THE PROPERTY OF T
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRT Roussillon Salaise sur Sanne, non approuvé. PPRI Salaise sur Sanne, approuvé le 22/12/2000
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		\times	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

	oléter le tableau suiva	nt : Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
Inciden	ces potentielles			Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	L'éclairage nocturne (LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Pas d'enjeu particulier car le site est industrialisé/anthropisé, le parking est d'ores et déjà bitumé (il n'y aura aucune extension)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Non, le projet se situe en zone urbanisée, les ombrières seront implantées sur un site déjà artificialisé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Commune de Salaise sur Sanne: - Transport de marchandises dangereuses - Risque Industriel
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Commune de Salaise sur Sanne: - Inondation - Risque sismique (zone de sismicité 3) - Rupture de barrage Le projet n'est pas concerné. Les différentes structures de l'installation seront dimensionnés pour résister aux charges climatiques et vérifiées par un Bureau de Contrôle.
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?				
Nuisances Est-il source de bruit ? Est-il concerné par	déplacements/des		X	Aucun trafic supplémentaire. le nombre de places de stationnement n'est pas modifié.
	X	Aucune nuisance sonore.		

1				Aucune nuisance olfactive
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Aucune vibration
			L'éclairage nocturne (LEDs en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Pas de rejets polluants
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	La surface imperméabilisée et les écoulements ne seront pas modifiés. Le projet d'ombrières ne modifiera pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Une attention sera apportée à l'intégration paysagère du projet d'ombrières. Du fait de la hauteur limitée, et inférieure aux hauteurs des constructions avoisinantes, leur impact visuel sera réduit.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		L'impact du projet peut être considéré comme positif : - amélioration du confort des usagers - implantation sur un espace artificialisé - développement des énergies renouvelables
approuvés Oui	ences du projet ident s ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les contraintes réglementaires seront respectées (reculs /limites ou voies, ...)

Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte aux différentes étapes du projet.

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

Par ailleurs, d'un point de vu environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Objet - Annexe 6: Notice Environnementale - Auto-évaluation 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Montpellier le, 28/01/2019	parties auxqu	iplèter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joi uelles elles se rattachent	intes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		Objet	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	- Annexe 6: Not	tice Environnementale - Auto-évaluation	7
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		4	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	40		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		9 Engagoment et a	Impatuo
	Carlo Alberta		[1] [1] [1] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2
Fait à Montpellier le, 28/01/2019	Je certifie sur	Thonneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
	Fait à	Montpellier	le, 28/01/2019
\sim		. /	M
			//
Signature	Signature		

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

NOTICE ENVIRONNEMENTALE : projets d'ombrières photovoltaïques

	PROJET
Nature du projet	Ombrières photovoltaïques
Maître d'ouvrage	URBASOLAR
Emprise au sol	2 670 m²
Réglementation applicable au projet	Permis de construire Examen au cas par cas ¹ (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30
Objectifs de la	- réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités.

notice

- réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

		LOCALISATION
Département	Isère (38)	
Commune	Salaise sur Sanne	
Adresse	165, N7	
Situation	Voir annexe 2	

Le projet n'engendrera :

- aucun trafic supplémentaire, le nombre de places de stationnement ne sera pas modifié par rapport au projet de centre commercial.
- aucune nuisance sonore
- aucune nuisance olfactive
- aucune vibration
- aucun rejet polluant
- aucun effluent ni déchet à caractère dangereux

Par ailleurs l'éclairage nocturne (LEDs en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. En outre, les surfaces imperméabilisées et les écoulements ne seront pas modifiés. Les projets d'ombrières ne modifieront pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.

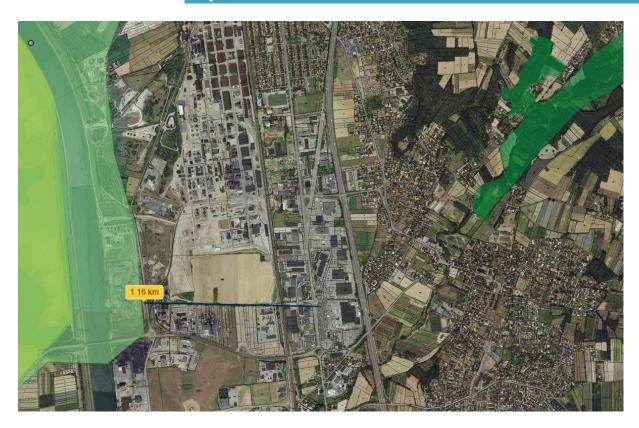
Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

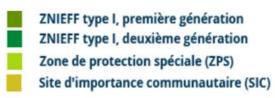
L'IMPACT DES PROJETS PEUT ETRE CONSIDERE COMME POSITIF:

- AMELIORATION DU CONFORT DES SALARIES ET VISITEURS
 - IMPLANTATION SUR UN ESPACE ARTIFICIALISE
 - DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Projet d'ombrières photovoltaïques sur parkings existants Carrefour Salaise sur Sanne (38)

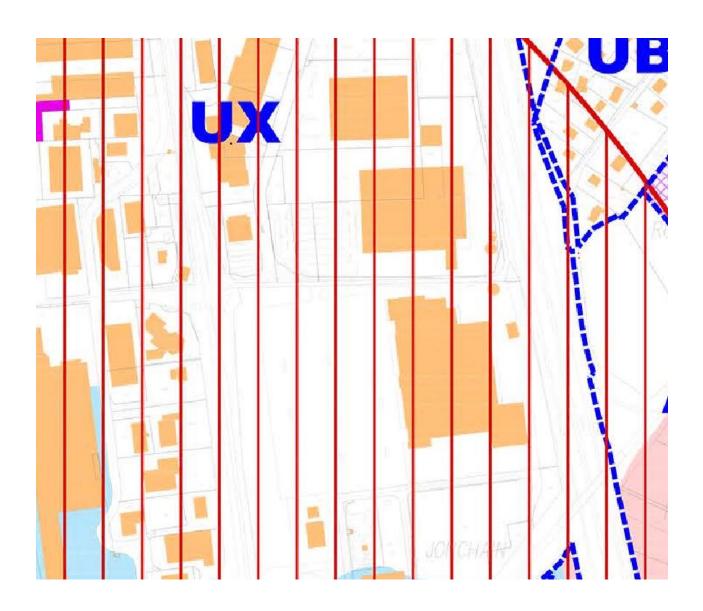
Synthèse : Milieu naturel Biodiversité





Thématiques	Caractéristiques	Préconisations		
NATURA 2000	Site le plus proche à plus de 1 km	Pas de préconisation particulière		
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 1 km	Pas de préconisation particulière.		
		Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre ZNIEFF.		
Parc National	Projet situé hors du périmètre.	Pas de préconisation particulière		
Faune	Site peu favorable à la faune : zone urbaine/anthropisée, site commercial, les parkings sont bitumés	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune		

Synthèse : Milieu humain



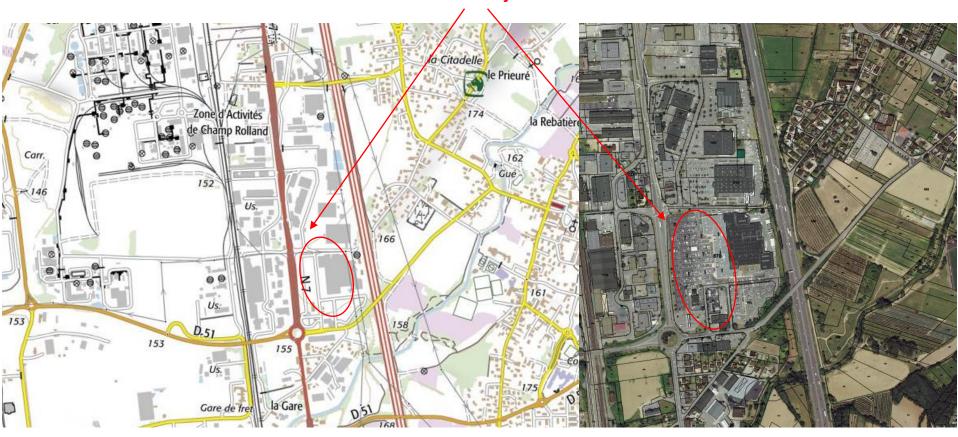
THEMATIQUES	Caracteristiques	Enjeux associes	Preconisations
Document	PLU approuvé	Projet d'ombrières	Prendre en compte les
d'urbanisme	Le site se trouve en zone UX	photovoltaïque	contraintes réglementaires
		autorisé sur la zone	
Risques	Le projet est concerné par le PPRT Roussillon Salaise sur Sanne (non approuvé)	Prise en compte des différentes réglementations et préconisations associées au PPRT	Prise en compte du règlement relatif au PPRT



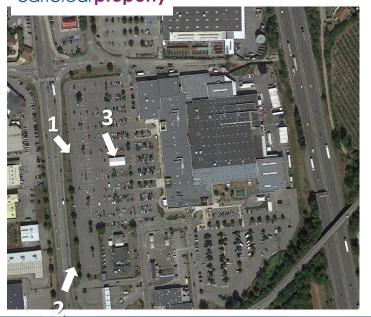
Projet d'ombrières photovoltaïques

Carrefour – Salaise sur Sanne (38)

Zone Projet



Carrefour - Salaise sur Sanne (38)









Carrefour – Salaise sur Sanne (38)

